

Le 14 septembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi, 14 septembre 2015, à 19h30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers David Guévin, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Est absent, monsieur le conseiller Laurent Marcotte.

Vingt-neuf (29) contribuables sont présents à cette séance.

3. Adoption de l'ordre du jour 177-09-2015

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue ;
2. Constatation du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 10 et 17 août 2015;
5. Approbation des comptes payés et à payer ;
6. Rapport des comités et des activités du mois ;

Administration

7. Avis de motion afin d'adopter un règlement modifiant les articles 2 et 3 du règlement numéro 2012-14 relatif au mode de tarification suite aux travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial des rues Principale, Hébert, de la Station et Béliveau ;
8. Dépôt du certificat attestant qu'aucune demande de participation référendaire relatif au Règlement numéro 2015-07 n'a été déposée à la Municipalité ;
9. Adoption du Règlement numéro 2015-07 ayant pour objet de modifier l'article 79 du Règlement de zonage numéro 057-98 afin d'autoriser et d'ajouter les groupes d'usage «Habitation I», «Habitation II – aliéna a)» et «Habitation III» dans la zone «H-7» ;
10. Demande à Recyc-Québec / Transmission des données nécessaires pour l'élaboration et suivi du plan de gestion des matières résiduelles PGMR de la MRC de Nicolet-Yamaska ;
11. Demande d'autorisation pour la circulation, quatre (4) saisons, des VTT sur certaines voies publiques de la municipalité – Club Quad Centre-du-Québec ;
12. Confirmation du poste de directeur général et secrétaire-trésorier adjoint ;
13. Période de questions (10 minutes);
14. Refinancement des règlements d'emprunt numéros 2007-04 2^e emprunt au montant de 11 500\$ et 2009-06 au montant de 46 200\$ – Emprunt permanent – Caisse Desjardins Godefroy ;
15. Aide pour le Championnat Canadien de Softball masculin U21-2016 ;

16. Participation à un souper gastronomique au profit de la de la Fondation médicale Jean-Pierre Despins;

Travaux publics :

17. Demande de fermeture de fossé – Monsieur Stéphan Provencher – Madame Maude Lemire-Comeau et Monsieur Jean-Simon Hamelin ;
18. Mandat pour l'arpentage et le lotissement de terrain (matricule 9208 35 6347) ;
19. Fourniture et pose d'enrobé bitumineux ;
20. Demandes au Ministère des Transports du Québec – accotements du 9^e Rang ;
21. Période de questions ;
22. Levée de l'assemblée.

4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 10 et 17 août 2015
178-09-2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2015 a été remise à chacun des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 août 2015 a été remise à chacun des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2015, tel que rédigé.
- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 août 2015, tel que rédigé.

5. Adoption des comptes payés et à payer
179-09-2015

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 août 2015;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 159 672.51\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 29 août 2015 totalisant 52 858.20\$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 août 2015 totalisant 106 814.31\$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

ADMINISTRATION

7. **Avis de motion afin d'adopter un règlement modifiant les articles 2 et 3 du règlement numéro 2012-14 relatif au mode de tarification suite aux travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial des rues Principale, Hébert, de la Station et Béliveau.**
180-09-2015

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Laplante qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant les articles 2 et 3 du règlement numéro 2012-14 relatif au mode de tarification suite aux travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial des rues Principale, Hébert, de la Station et Béliveau.

8. **Dépôt du certificat attestant qu'aucune demande de participation référendaire relatif au Règlement numéro 2015-07 n'a été déposée à la Municipalité**
181-09-2015

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard d'Aston a adopté son second projet de règlement 2015-07 lors de sa séance ordinaire du 10 août 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum le 12 août 2015;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum avaient jusqu'au 20 août 2015, à 16 h 00 pour déposer une demande

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil prend acte du dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, du certificat, daté du 21 août 2015, attestant qu'aucune demande de participation référendaire relatif au règlement numéro 2015-07 n'a été déposée au secrétariat municipal en date du 20 août 2015, à 16 heures, par une personne intéressée des zones concernées ou des zones contiguës.

9. **Adoption du Règlement numéro 2015-07 ayant pour objet de modifier l'article 79 du Règlement de zonage numéro 057-98 afin d'autoriser et d'ajouter les groupes d'usage «Habitation I», «Habitation II – aliéna a)» et «Habitation III» dans la zone «H-7»**
182-09-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire modifier l'article 79 du *Règlement de zonage numéro 057-98* afin d'autoriser et d'ajouter les groupes d'usage «HABITATION I», «HABITATION II - aliéna A)» et «HABITATION III» dans la zone d'habitation H-7 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard d'Aston a adopté son premier projet de règlement 2015-07 lors de la séance spéciale du 16 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'une séance publique de consultation s'est tenue le 6 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Laurent Marcotte à la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard d'Aston a adopté son second projet de règlement 2015-07 lors de sa séance ordinaire du 10 août 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum le 12 août 2015;

CONSIDÉRANT qu'en date du 20 août 2015, aucune demande de participation référendaire n'a été reçue par la municipalité, tel qu'il appert du certificat du directeur général et secrétaire trésorier adjoint en date du 21 août 2015;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée suite à la remise dudit règlement à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et que la personne qui préside la séance en a précisé l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de remboursement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'adopter le Règlement numéro 2015-07 ayant pour objet de modifier l'article 79 du Règlement de zonage numéro 057-98 afin d'autoriser et d'ajouter les groupes d'usage «Habitation I», «Habitation II – aliéna a)» et «Habitation III» dans la zone «H-7», tel que remis aux membres du conseil.

10. Demande à Recyc-Québec / Transmission des données nécessaires pour l'élaboration et suivi du plan de gestion des matières résiduelles PGMR de la MRC de Nicolet-Yamaska
183-09-2015

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska dans le cadre de la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit produire un rapport annuel sur le suivi de sa mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT que la MRC n'a actuellement pas accès aux données des municipalités sur le portail GMR de Recyc-Québec pour les municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que ces données vont aider à compléter l'élaboration du PGMR et assurer son suivi ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston autorise cet accès afin que la MRC de Nicolet-Yamaska puisse accéder aux données du portail.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston demande à Recyc-Québec de rendre accessibles les données au portail GMR de Recyc-Québec à la MRC de Nicolet-Yamaska.

11. Demande d'autorisation pour la circulation des VTT sur certaines voies publiques de la municipalité – Club Quad Centre-du-Québec
184-09-2015

CONSIDÉRANT que Monsieur Réal Lafond, nous informe qu'il n'y a aucun changement pour la circulation et les traverses de VTT sur notre territoire pour la période hivernale 2015-2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser le Club Quad Centre-du-Québec à circuler et à traverser, dans les mêmes chemins et aux même endroits que l'hiver dernier ;

**12. Confirmation du poste de directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
185-09-2015**

CONSIDÉRANT que la période probatoire du directeur général et secrétaire-trésorier adjoint se termine le 16 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint a complété sa période de probation à la satisfaction de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De confirmer la permanence de Monsieur Donald Nicole dans ses fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, conformément au 4^{ième} paragraphe de l'article 3.3 du contrat de travail signé le 16 mars 2015.

13. Période de questions (10 minutes)

Début : 19 h 40

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 10

**14. Refinancement des règlements d'emprunt numéros 2007-04 2^e emprunt au montant de 11 500\$ et 2009-06 au montant de 46 200\$ – Emprunt permanent – Caisse Desjardins Godefroy
186-09-2015**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit refinancer son règlement d'emprunt numéro 2007-04 2^e emprunt relativement aux travaux d'aqueduc et d'égout de la rue Jean-Pierre Despins au montant de 11 500\$ et son règlement d'emprunt numéro 2009-06 relativement aux travaux d'aqueduc et d'égout du rang Grand-Saint-Esprit au montant de 46 200\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des offres à la Caisse Desjardins Godefroy et à la Banque nationale du Canada pour ces refinancements;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Institution financière	Montant	%	Termes
Caisse Desjardins Godefroy	57 700\$	4.11%	5 ans
Banque nationale du Canada	57 700\$	5.679%	5 ans

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- QUE la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire aller en emprunt permanent pour les règlements numéros 2007-04 2^e emprunt et 2009-06, pour un montant de 57 700\$, au taux de 4.11%, d'une durée de cinq (5) ans, à la Caisse Desjardins Godefroy.
- QUE le maire, monsieur Daniel Coutu et la directrice générale adjointe/secrétair-trésorière, madame Carmelle L. Dupuis soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston tous les documents nécessaires.

**15. Aide pour le Championnat Canadien de Softball masculin U21-2016
187-09-2015**

CONSIDÉRANT qu'une opportunité in extremis permet à la municipalité de de Saint-

Léonard-d'Aston de poser sa candidature pour la présentation du Championnat Canadien de Softball masculin U21 à l'été 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- Que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston accepte que le Championnat Canadien de Softball masculin U21 soit tenu sur son territoire en 2016.
- QUE la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston accepte d'accorder une aide technique et humaine pour la préparation des installations nécessaires à la présentation dudit Championnat.
- QUE la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston accepte d'accorde une aide financière de 5 000\$ pour la tenue de ce Championnat en 2016.

Le tout conditionnel à ce que l'organisme «Loisirs de St-Léonard inc.» assume les coûts de réparation et de mise à niveau des terrains et des équipements utilisés pour la tenue du Championnat conformément aux exigences de Softball Canada et des autres autorités en la matière.

**16. Participation à un souper gastronomique au profit de la de la Fondation médicale Jean-Pierre Despins
188-09-2015**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une invitation pour participer à un souper gastronomique au profit de la Fondation médicale Jean-Pierre Despins qui aura lieu le 25 octobre prochain, au Centre Richard-Lebeau ;

CONSIDÉRANT que le prix du billet est de 95\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense pour l'achat de 4 billets à 95\$ chacun, pour un montant de 380.00\$ pour le souper gastronomique au profit de la Fondation médicale Jean-Pierre Despins.

TRAVAUX PUBLICS

La conseillère Maude Lemire-Comeau déclare son intérêt dans le point ci-après et quitte maintenant la séance et la salle.

**17. Demande de fermeture de fossé – Monsieur Stéphan Provencher – Madame Maude Lemire-Comeau et Monsieur Jean-Simon Hamelin
189-09-2015**

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Stéphan Provencher concernant la fermeture du fossé en façade de son terrain (matricule #9107 19 1442) qui donne sur le rang du Grand-Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT la demande de Madame Maude Lemire-Comeau et Monsieur Jean-Simon Hamelin concernant la fermeture du fossé en façade de leur terrain (matricule #9107 09 6042) qui donne sur le rang du Grand-Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privés et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la recommandation de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser Monsieur Stéphan Provencher à fermer, à ses frais, le fossé en façade de son terrain (matricule #9107 19 1442) qui donne sur le rang du Grand-Saint-Esprit;
- D'autoriser Madame Maude Lemire-Comeau et Monsieur Jean-Simon Hamelin à fermer, à leur frais, le fossé en façade de leur terrain (matricule #9107 09 6042) qui donne sur le rang du Grand-Saint-Esprit;
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privées et aux travaux de creusement et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision de l'inspecteur municipal.

La conseillère Maude Lemire-Comeau revient à la séance pour la suite de l'ordre du jour.

18. Mandat pour l'arpentage et le lotissement de terrain (matricule #9208 35 6347) 190-09-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire arpenter sa propriété située sur la rue Nadeau (matricule # 9208 35 6347) afin d'établir et de lotir des zones tampons entre les zones industrielles et résidentielle et afin de connaître la superficie exacte qui pourrait être aliénée à des fins industrielles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De mandater monsieur Raynald Prince, arpenteur-géomètre pour procéder à l'arpentage et au lotissement du terrain appartenant à la Municipalité (matricule #9208 35 6347) et d'assumer les frais reliés à cette opération cadastrale ;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

19. Fourniture et pose d'enrobé bitumineux 191-09-2015

CONSIDÉRANT que les travaux publics ont effectué ou effectueront des travaux de réparation sur les rues Fleury, de l'École et Carter, ainsi que sur le 10^e Rang et le Rang de la Chaussé;

CONSIDÉRANT que ces travaux exigent la pose d'enrobé bitumineux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense de 15 000\$, plus taxes, pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux aux endroits qui ont font l'objet de travaux dans les voies publiques suivantes : rue Fleury, de l'École, rue Carter, 10^e Rang et Rang de la Chaussé.

20. Demandes au Ministère des Transports du Québec – accotements du 9^e Rang 192-09-2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire augmenter la sécurité des piétons et des cyclistes qui circulent le long du 9^e Rang du côté de l'École secondaire La Découverte ;

CONSIDÉRANT que beaucoup d'enfants circulent en bordure du 9^e Rang;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De demander au Ministère des transports du Québec de nettoyer le fossé du 9^e Rang du côté de l'École secondaire La Découverte, entre ladite École et la rue Alie.
- De demander au Ministère des transports du Québec d'aménager le long du 9^e Rang du côté de l'École secondaire La Découverte, entre la rue Germain et la rue Carter, des accotements sécuritaires pour les piétons et les cyclistes.

21. Période de questions

Début : 20 h 32

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 50

**22. Levée de l'assemblée
193-09-2015**

Il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 55.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général